

Formation de maintien et actualisation des compétences des Sauveteurs Secouristes du Travail

Objectifs (aptitudes et compétences)

La session de maintien et d'actualisation des compétences a pour objectif de maintenir le Sauveteur Secouriste du Travail en capacité d'intervenir efficacement dans une situation d'accident.

Programme

1. Etre capable de situer le cadre juridique de son intervention
2. Etre capable de réaliser une protection adaptée
3. Etre capable d'examiner la(les) victime(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
4. Etre capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement
5. Etre capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée
6. Etre capable de situer le rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
7. Etre capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
8. Etre capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la /des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

Durée

7h00 minimum, pour un groupe de 4 à 10 personnes pour 1 formateur SST.

Prérequis

Information du médecin du travail des candidats à la formation SST (art R 4624-1 du code du travail), et être titulaire du certificat SST.

Public concerné

Personnels de l'entreprise titulaires du certificat de SST

Modalités pédagogiques

Animation sous forme d'exposés interactifs, de démonstrations commentées et justifiées, d'études de cas et de mises en pratique et de cas concrets.

Modalités techniques

Mannequins de ranimation cardio-pulmonaire, générateur de fumée, défibrillateur, maquillage.

Moyens d'encadrement de la formation

1 formateur SST à jour de sa formation de maintien et d'actualisation des compétences.

Délais d'accès :

Cette formation pourra être organisée dans un délai de 15 jours, sous réserve de disponibilité de nos formateurs.

Suivi de l'exécution du programme

Evaluation formative par le formateur sur chaque objectif spécifique de la formation.

Modalités d'évaluation

Evaluation certificative en fin de session conformément à la grille de certification des compétences du SST document de référence de l'INRS V6.12/2018

Evaluation de la formation par les apprenants en fin de session.

Tarifs

650€ht pour le programme et le délai standard. En cas de personnalisation nous consulter.

Accessibilité

PrevAction-Formation est particulièrement sensible à l'accessibilité de ses formations à tous et à l'intégration des personnes en situation de Handicap. Contactez-nous afin d'étudier les possibilités de compensation disponibles. Contacter notre référent handicap Mr Cyrille LOISEAU en cas de question à l'adresse contact@prevaction-formation.fr.

Références réglementaires

Article R4224-15 du code du travail : Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans :

1° Chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux ;

2° Chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux.

Les travailleurs ainsi formés ne peuvent remplacer les infirmiers

Autres références

Dispositif de formation SST, document de référence V6.12/2018 INRS/CARSAT